



Vice caché acheteur professionnel

Par **nathalie nathou**, le **06/02/2010** à **12:35**

Bonjour,

Il y a 2 semaines j'ai acheté un véhicule d'occasion chez Renault. Ils ont repris mon ancienne auto 2500 euros.

Mercredi je reçois un coup de téléphone assez tonique de la part du commercial me disant que je devais leur faire un chèque le plus rapidement possible de 2500 euros car ils ne voulaient plus de mon ancienne voiture car elle n'a apparemment pas le nombre de km réel que celui affiché au compteur.

J'ai moi même acheté cette auto auparavant dans un garage.
Je suis allée chez Renault pour en savoir davantage, il me dit alors qu'il va lancer une procédure contre-moi et qu'il porte plainte pour vice-caché.

Que dois-je faire ? En-a-il le droit ?
Merci